



« Indicateurs de qualité médicaux » dans le domaine des établissements médico-sociaux

Édition des données 2019/2020 - précautions en matière d'interprétation

Pour des raisons liées à la qualité des données livrées, le calcul des indicateurs dans la première édition de la publication sur les indicateurs de qualité médicaux dans le domaine des EMS (données 2019 et 2020) s'est réalisé sans ajustement en fonction des risques et par canton (non pas par établissement). Certaines précautions sont donc de mise en matière d'interprétation des valeurs : en tant qu'agrégats au niveau cantonal, les indicateurs proposés ne sont plus des indicateurs de qualité pour les EMS et, en tant qu'indicateurs non ajustés en fonction des risques, ils ne peuvent servir d'instruments de comparaison. Les valeurs cantonales des indicateurs ne permettent ainsi aucune interprétation ou conclusion réaliste en matière de qualité des prestations LAMal fournies, que ce soit au niveau du Canton ou au niveau des EMS du canton.

Les tableaux présentés dans cette première édition des indicateurs de qualité médicaux sont un compte rendu des données disponibles pour le calcul des indicateurs dans le domaine des EMS et doivent être utilisés à des fins illustratives. En aucun cas, ces indicateurs doivent servir d'instrument de comparaisons entre les EMS ou entre cantons. Cette édition représente une première étape vers une plus grande transparence en matière de qualité des soins LAMal et vers une publication prochaine au niveau des établissements.

Pour de plus amples informations:

Office fédéral de la santé publique, Unité de direction Assurance maladie et accidents, Section Gestion des données et statistique, KUV-DMS@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch